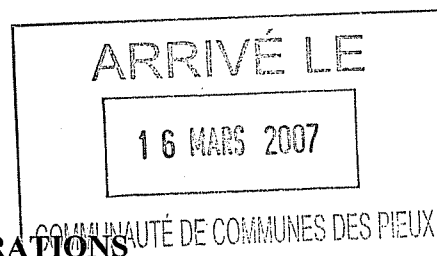


Leop ADT  
Leop SF



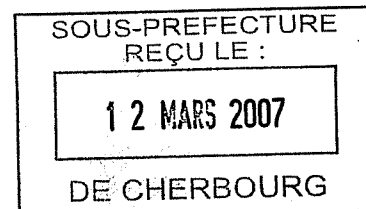
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 2 MARS 2007**

Date d'envoi de la convocation : 22/02/07

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 40  
Nombre de votants : 52

Exprimés : Pour : 52 – Contre : 0  
Abstention : 0



Secrétaire de séance : Denis BIHEL

L'an deux mille sept, le Vendredi 2 Mars, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, COLLAS Hubert, MAUGER Emmanuel, BESSELIEVRE Louis, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, GUERIN Alain, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, LETERRIER Jacky, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, BIHEL Denis, BRIX Henri, LECARPENTIER Régine, LEMARCHAND Jacques, PAPIN Michel, RATEL Louis, LAMOTTE Noël, COUPPEY Armel, LEBIEZ Martine, BATAILLE Alfred, SALLEY Philippe, BONNEMAINS Roger, COLARD Alain, LETERRIER Hélène, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, LELEPPE Roger, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

**Ont donné procurations :** Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur VAULTIER André à Monsieur GUERIN Alain, Monsieur HAINNEVILLE Pierre à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur DELANGE Thierry à Monsieur LAMOTTE Noël, Madame LEGROS Blandine à Madame LETERRIER Hélène, Monsieur EUSTACHE René à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur COSNEFROY Jacques à Madame THOMINET Odile, Monsieur NOEL Bernard à Monsieur LELEPPE Roger, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BOTTIN Bertrand à Monsieur COLARD Alain, Monsieur GINET Patrick à Madame MELIN Katy, Monsieur ROUSSEAU François à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert.

**Absents-Excusés :** Mesdames et Messieurs COSNEFROY Brigitte, LECARRIE Michel, LAISNEY Christian, HORVAIS Jean-Emile, LESCALIER Jean-Marie, LESEIGNEUR Jacques, MAHIEU Daniel, LENORMAND Didier, DUFOUR Yves, FAUCHON Patrick, MARGUERIE Jean-Pierre.

**N° 2007 – 011**

**OBJET : Budget primitif 2007 - Subvention d'équilibre au budget annexe du port**

**Exposé**

Par délibération en date du 22 septembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé d'augmenter de 2 % les tarifs du port pour l'année 2007. Cette majoration ne suffit pas à équilibrer la section fonctionnement.

Aussi, par dérogation à l'article L 2224-1 du code des collectivités territoriales qui précise que les budgets des SPIC (Services Publics Industriels et Commerciaux) doivent s'équilibrer en recettes et en dépenses, le budget port doit solliciter une subvention de fonctionnement de 466 680 € TTC du budget principal.

**Délibération**

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-1 et L2224.2,

**Vu** la délibération n°2006-091 adoptée par le Conseil Communautaire du 22 septembre 2006 fixant les tarifs du port pour l'année 2007,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :** accorde une subvention d'équilibre de 390 200,67 € H.T., soit 466 680 € T.T.C. du budget général, nature 65735 (subvention de fonctionnement), fonction 95, au profit du budget port, nature 774 (subvention exceptionnelle),

**ARTICLE 2 :** autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 4 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 12/03/07  
et publication ~~ou notification~~  
du : 8/03/07



LE PRESIDENT,

*Philippe Aucher*  
Philippe AUCHER